



## Déclaration liminaire du SNALC au CTA du 10 juin 2021

Nous regrettons nous aussi l'absence de Monsieur le Recteur.

Monsieur le Secrétaire général, ce CTA devait au départ se tenir le 3 juin, mais nous avons décidé de ne pas siéger, comme d'autres organisations syndicales, et pas seulement dans notre académie, pour manifester notre désaccord avec M. BLANQUER et son discours concernant le Grenelle. Voici le point de vue du SNALC sur ce sujet, via les propos de Jean-Rémi GIRARD, président national du SNALC.

« Le processus du Grenelle, quoi qu'on en pense, visait à aboutir à un passage au parlement afin de graver dans le marbre de la loi un certain nombre d'éléments, parmi lesquels la revalorisation des enseignants et des autres catégories de personnels. Ce n'est un secret pour personne que le SNALC a très fortement milité pour que cette loi de programmation voie le jour, et qu'elle permette une revalorisation significative de la part fixe de nos traitements et ce, sans contreparties. Cela a toujours été notre mot d'ordre, car en notre qualité de syndicat représentatif, nous sommes là pour porter la parole des personnels et ces derniers nous ont clairement indiqué que leur première préoccupation était salariale. Ils ont de nombreuses autres préoccupations, bien entendu, mais la première, enquêtes à l'appui, c'est la rémunération.

Comment pourrait-il en être autrement quand on voit qu'à catégorie égale, les enseignants, CPE, Psy-EN touchent nettement moins que les autres fonctionnaires d'État. Une étude de l'INSEE publiée le 1er juillet 2019 et consacrée aux salaires dans la fonction publique d'État signale ainsi que « *le salaire net moyen en EQTP des enseignants de catégorie A est inférieur de 25,8 % à celui de leurs homologues non enseignants* ». Comment pourrait-il en être autrement quand on voit la rémunération des AESH ?

Aujourd'hui, nous ne doutons hélas pas du fait que nous sommes en train d'assister à l'enterrement de cette loi de programmation, pourtant demandée et attendue par de nombreux députés de la majorité gouvernementale. Pour le SNALC, c'est une marque du peu d'estime et du peu de considération qui est portée à l'Éducation nationale par ce gouvernement, dans

une période où nous avons collectivement prouvé notre réactivité, notre sens du devoir ou encore notre capacité à nous adapter à tous les changements de protocoles possibles et imaginables. En un mot, cher au président de l'atelier formation : nous avons prouvé notre résilience.

C'est donc un constat d'échec global que nous dressons aujourd'hui. Mais le SNALC demeure un syndicat pragmatique : puisque de loi il n'y aura pas, nous attendons a minima que l'engagement sur la « *deuxième marche de l'escalier* » soit tenu pour 2022. Non pas que cela soit suffisant pour répondre à nos attentes : on va rarement très haut et très loin en prenant un escalier à deux marches...

Le SNALC, qui a participé à l'ensemble des étapes de ce Grenelle, tient enfin à faire part de son bilan à lui, que l'on peut trouver, in extenso, sur son site. Si certaines propositions qui ont pu être faites, ponctuellement, peuvent mériter qu'on s'y attarde (par exemple sur la protection fonctionnelle, sur le parc immobilier, sur la médecine du travail, sur l'aide aux directrices et directeurs, sur l'équipement dans nos écoles et établissements...), nous savons que toute tentative de transformation du métier, comme elle a pu être évoquée par exemple dans la conférence sur le professeur du XXI<sup>e</sup> siècle, sera accueillie par les collègues comme une agression caractérisée. Le SNALC maintient que la faiblesse de nos traitements justifie à elle seule des mesures financières d'ampleur et que, malgré ses défauts, ses faiblesses et ses lourdeurs, nous pouvons être collectivement fiers aujourd'hui de notre système d'éducation et de l'ensemble des agents qui travaillent à le maintenir à flot en colmatant les brèches. »

Le 3 juin 2021, le CTA ne s'est pas tenu, mais une nouvelle journée d'action en faveur des AESH a eu lieu. Le SNALC, soutient, avec d'autres organisations syndicales, ces personnels qui sont indispensables pour permettre l'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. Les AESH revendiquent une augmentation de leurs salaires, la garantie de pouvoir travailler à temps plein, l'abandon des PIAL qui contribuent à dégrader leurs conditions de travail, la reconnaissance de leur métier avec la création d'un véritable statut de la Fonction publique, et un recrutement qui soit à la hauteur des notifications faites par les MDPH.

Le 27 mai dernier, l'Assemblée nationale a voté la fin progressive de l'état d'urgence entre le 2 juin et le 30 septembre. Lors du CTMEN du 1<sup>er</sup> juin dernier, nous avons eu confirmation que la situation des personnels vulnérables n'avait pas changé, ce qui a d'ailleurs été mis par écrit dans la FAQ (mise à jour du 28 mai). Le SNALC souhaite, Monsieur le Secrétaire général, que les services du rectorat fassent passer le message, afin que les personnels vulnérables

cessent d'être sollicités : ils n'ont pas à refaire faire par leur médecin un certificat d'isolement puisque ce type de certificat n'a pas de date de fin et que le premier fourni est donc toujours valable. Ils ont encore moins à demander un arrêt de travail. Ceux qui travaillent en distanciel doivent pouvoir continuer et ceux qui ont été placés en ASA doivent pouvoir y rester sans avoir besoin de redonner des justificatifs. Par ailleurs, le SNALC tient à rappeler qu'aucun supérieur hiérarchique ne peut exiger de savoir si tel ou tel personnel est vacciné. Cela relève du domaine médical. Et quand bien même tous les adultes qui travaillent dans les EPLE seraient-ils vaccinés, ce qui ne peut être le cas, la vaccination à tous les adultes étant ouverte seulement depuis le 31 mai, il resterait à vacciner un nombre bien plus important de personnes : les élèves !

L'ordre du jour de ce CTA est le Plan Académique de Formation. Monsieur le Secrétaire général, nous tenons à saluer la qualité des documents fournis par vos services, et le travail important que cela a nécessité.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, on retrouve les quatre parties du schéma directeur national. On constate cependant, à travers ces quatre axes, que les préoccupations institutionnelles sont très largement représentées. En effet, en dehors de la formation initiale dévolue à l'entrée dans le métier et de la préparation aux examens et concours, les formations portent essentiellement sur l'accompagnement des réformes du lycée et du bac, sur les liaisons école-collège et collège-lycée, sur le développement durable et sur l'inclusion.

Selon les disciplines, la formation didactique que l'on pourrait espérer trouver dans l'axe 2 « se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles » est réduite à peau de chagrin. C'est particulièrement visible par exemple avec l'anglais, discipline qui concerne un nombre important de professeurs. Quant à l'axe « être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences », il manque cruellement de véritables perspectives d'évolution et pourtant, nombre de professeurs ont un vrai désir de mobilité, de changement de carrière.

La présentation générale du plan académique de la formation *Tout au long de la vie* des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2<sup>nd</sup> degré est éloquent ; elle est consacrée à « Favoriser une école inclusive ». Or, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à propos de la feuille de route académique des RH de proximité, tant que l'Education nationale n'aura pas les moyens de ses ambitions, l'inclusion fera peut-être illusion sur le papier, en particulier devant un public non averti, mais les personnels en 1<sup>ère</sup> ligne, en particulier les professeurs, les AESH, les CPE, les AED, ne s'y tromperont pas : ils savent très bien qu'ils devront continuer à gérer les élèves à besoins éducatifs particuliers, les élèves en situation de handicap, dans des conditions qui ne sont satisfaisantes pour personne et surtout pas pour ces élèves. Ces formations, qui sont d'ailleurs surtout des sessions d'informations,

ne sauraient en rien remplacer les spécialisations qualifiantes du CAPPEI. Tout cela ne peut que contribuer à l'impression que l'institution leur demande de pallier le manque, voire la fermeture, de structures spécialisées. Et lorsque les parents prennent conscience du problème, ils s'en prennent bien trop souvent aux personnes qui sont en face d'eux...

Dans le 1<sup>er</sup> degré, la formation fait une grande place aux fondamentaux, ce qui, pour le SNALC, est une bonne chose. Néanmoins, nous dénonçons encore une formation imposée sur 18h et plus, engendrant l'abandon (ou la renonciation) de certaines formations et de certains projets de classe dont l'aboutissement, au bout de plusieurs années d'investissements, ne viendra jamais. A l'issue du mouvement intra-départemental du Var, 15 postes de CPC sont restés vacants. C'est dire à quel point notre administration n'a pas entendu le signal d'alarme des CPC par leur appel au CHSCTD. Nous vous avons alertés : le plan français maths allait les laisser exsangues. Malheureusement, nous avons vu juste et beaucoup ont rendu leur tablier. Les constellations sont refusées par les collègues et les premiers formateurs que sont les CPC. Les CPC ne se reconnaissent plus dans leurs missions et les postes de CPD n'ont pas beaucoup attiré non plus.

Le SNALC insiste sur le fait que la formation sur temps de vacances ne doit devenir ni l'usage, ni la norme. En ce qui concerne l'école inclusive, celle-ci est omniprésente, alors que les moyens n'y sont pas plus que dans le 2<sup>nd</sup> degré. Combien de fiches RPS devront être remplies pour qu'enfin, notre ministère se décide à recruter les personnels nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions tous les élèves ? Comment comprendre que l'on fasse « la promotion de la santé » alors qu'il manque des médecins et des infirmières scolaires sur le terrain ? Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir si l'on veut vraiment prendre en compte le bien-être, la santé et la sécurité au travail.

Pour le SNALC, les objectifs de formation n'atteindront jamais leur cible - l'intérêt des élèves - en l'absence de moyens humains et financiers suffisants déployés à cet effet. Ils ne l'atteindront pas non plus si ces objectifs répondent uniquement aux besoins de l'institution et non de ses premiers acteurs et de ses usagers.

Nous regrettons, nous aussi, comme Mme Langoureau, que les documents pour le Groupe de Travail de cet après-midi soient arrivés hier après-midi. Cela ne nous permet pas de travailler correctement avec nos collègues. A priori mon collègue devrait participer néanmoins.

Concernant la CAPA disciplinaire de lundi, nous partageons, là encore, les propos de la FSU et demandons qu'une pause de 15 à 20 mn soit accordée, surtout si cette réunion doit durer jusqu'à une dizaine d'heures. Après tout, nous sommes des êtres humains, nous avons besoin de nous alimenter et de nous reposer de temps en temps.